

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 77 relatifs à une demande de crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de ThermorésÔ SA.

Gland, le 9 juin 2025

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°77, composée de :

Grandjean Dimitri	GdG; 1 ^{er} membre et rapporteur
Grandjean Raphaël	GdG
Buca Marlène	PLR
Hemberger Roger	PS-Les Verts
Pernet Alain	UDC

S'est réunie le 14.05.2025 à 19h30, en présence de Monsieur le Municipal Yves Froidevaux, ainsi que de M. Eric Cusin, technicien du bâtiment.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le préavis pour but d'obtenir un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal de la Grand'Rue 38 au chauffage à distance (CAD) de ThermorésÔ SA. Le bâtiment communal est actuellement chauffé au mazout. Pour des raisons écologiques et d'exemplarité la municipalité demande au conseil communal d'accepter de raccorder le bâtiment aux réseaux de chauffage à distance pour un coût de 132'000.-

Exposé

La commission a étudié la question sous plusieurs angles. Tout d'abord, elle s'est penchée sur les questions des alternatives à un raccordement, telle qu'une pompe à chaleur. Cependant, la mise en œuvre dans le bâtiment d'une telle installation nécessiterait un remplacement complet des radiateurs du bâtiment, ceux-ci n'étant pas compatibles avec les températures de fonctionnement plus basses des pompes à chaleur. Cette adaptation engendrerait des coûts supplémentaires importants pour arriver aux mêmes résultats.

En revanche, le raccordement au chauffage à distance apparaît comme la solution la plus favorable. En effet, les conduites du réseau, installée durant la rénovation du vieux-bourg, sont déjà présentes à proximité immédiate du bâtiment, ce qui permettrait une connexion rapide et moins onéreuse. Cette option représente donc un meilleur compromis.

Ensuite la commission s'est penchée sur les coûts et les bénéfices d'entretien de la nouvelle installation. Ce raccordement permettra de supprimer la chaudière et donc les frais liés à son entretien annuel et au ramonage de la cheminée. La nouvelle installation est aussi garantie de fonctionner sans panne, avec 100% de fonctionnalité assurée par le prestataire. La municipalité a aussi rappelé que la commune est propriétaire à hauteur de 10% de ThermorésÔ S.A. Le coût annoncé de l'énergie dans le contrat de fourniture avec ThermorésÔ SA est de 12 cts/kW (hors taxe). En comparaison, Avenergy Suisse estime le coût du mazout à 9.36 cts/kW (TTC)¹. Ce surcoût ne paraît pas déraisonnable à la commission. En effet, ThermorésÔ utilise encore des chaudières à gaz pour environ un quart de sa production de chaleur. Le prix du gaz étant de 14.57 cts/kW. Il est à noter que certains montants pour la réalisation des travaux ont évolué. Ainsi, le coût de raccordement passe de 75'000 CHF (TTC) à 52'500 CHF (hors taxe). Le forfait puissance avait aussi été légèrement surestimé passant de 17'050 (TTC) à 13'425 (Hors taxe).

La commission recommande ainsi le raccordement au chauffage à distance comme solution privilégiée pour assurer un chauffage durable, efficace et économiquement raisonnable pour le bâtiment communal.

Vœux

La commission souhaite que la municipalité privilégie travailler avec des entreprises glandoise et continue à décarboner le réseau ThermorésÔ.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 77 et de prendre les décisions

- I. d'accepter le préavis n° 77, relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand' Rue 38 au réseau de chauffage à distance de Thermores;
- II. d'accorder le crédit de CHF 132'000.- et autoriser la Municipalité à exécuter les travaux;
- III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1er janvier 2026;
- IV. d'autoriser à amortir le coût de l'investissement de CHF 132'000.- par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif de la réalisation des travaux dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 2910.06), via le compte 76102.3300.00 "Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA" de la section 76102 "Protection de l'air et du climat - Développement durable" ; de l'amortissement du montant net de CHF 132'000.- sur une période de 30 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.

¹ <https://www.avenergy.ch/fr/prix-statistiques/prix/comparaison-des-prix-moyenne-mensuelle-et-annuelle>

Signatures des membres de la Commission

Grandjean Dimitri
Grandjean Raphaël
Buca Marlène
Hemberger Roger
Pernet Alain